

NOUVELLE MÉTHODE ET GOUVERNANCE ÉTROITEMENT LIÉES AU TERRITOIRE POUR LA SCIC

Fleuron patrimonial de la Corse, les Eaux d'Orezza se réorganisent !



Après l'avènement de la Société d'Intérêt Collectif (SCIC) Orezza, l'exploitation de la célèbre eau pétillante repose désormais sur un principe de solidarité fédérant les acteurs institutionnels avec en tête de pont, la Collectivité de Corse, les maires de la vallée, les salariés de l'entreprise et les associations du territoire.

BULLES. A 90 ans, casquette bien serrée, c'est un jeune homme qui vient visiter le site d'exploitation des eaux d'Orezza. Ed Auble, le conseiller financier international et président honoraire de Paoli Business & Professional Association (PBPA) représentant les autorités de Paoli City n'est pas venu en villégiature. En cette année de tricentenaire de la naissance de Pascal Paoli, il veut marquer les esprits, sensibiliser les Corses à

reconquérir d'une certaine façon le monde en proposant à l'extérieur ses meilleurs produits. La visite guidée se prolonge, Ed Auble est dans son jardin, il est littéralement sous le charme de cette petite entreprise qui produit probablement l'une des meilleures eaux de source dans le monde. Pour une fois, soyons chauvins. Avec les représentants de l'autorité d'exploitation du site d'Orezza, il évoque des partenariats possibles avec de grandes firmes industrielles situées en Pennsylvanie. Stella Pieri, la maire de Rapaggio, Valérie Ferrandi, maire de Valle d'Orezza, Marcel Ferrari, maire de Carpineto, Pierre-Ange Sency, maire de Piedicroce, les dirigeants d'associations du territoire et les personnels de l'usine sont ravis par cette démarche qui participe à l'écriture de ce nouveau chapitre de l'histoire des Eaux d'Orezza. Dans le cadre des nouveaux statuts de la SCIC, le conseil de surveillance composé par les cinq collègues (CDC actionnaire majoritaire à 50%, associés 20%, communes 10%, associations 10% et CADEC 10%) donne ainsi une nouvelle

impulsion et des perspectives pour répartir les responsabilités et mieux irriguer les retombées financières. Un changement de gouvernance salué par l'ensemble des parties à l'image des représentants du personnel : « C'est 20 ans de travail récompensés puisque nous participons désormais aux décisions de l'entreprise au sein de ce conseil coopératif. La mentalité a changé, nous travaillons aussi pour nous. Nous avons vu démarrer Orezza, il y a plus de 20 ans, avec 3 millions de bouteilles la première année, 6 millions la deuxième, 9 millions pour atteindre aujourd'hui les 13 millions. Il y a un véritable engouement chez les salariés puisque la production a augmentée de 20%. Notre relation avec les mairies est nouvelle, nous nous rencontrons régulièrement. La Collectivité nous accompagne sur les futurs investissements et sur l'avenir de l'entreprise. Il y a aussi le milieu associatif que l'on ne connaissait pas et que l'on apprend à découvrir à travers ses projets. Ce n'est que du positif ! »

Suite en P. 5

L'actualité

INNOVATION

Mettre la nature sur écoute

P. 3



ENTRETIEN

A-F Leandri

P. 4

TRANSPORTS

Pont aérien vers Beauvais

P. 3



ANNONCES LEGALES :

fax. 04 95 38 76 57

email: al@lepetitbastiais.com

infoline: Valérie au 04 95 58 70 52



CE NUMÉRO EST IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

1,00 €

Mettre la nature sur écoute

Spécialisée dans la bioacoustique, l'entreprise Biophonia, installée à Oletta est une des lauréates corses du Concours d'innovation organisé dans le cadre du plan France 2030

On sait combien le dérèglement climatique impose, d'une manière générale, d'adopter de nouveaux comportements, de s'engager dans la transition écologique. Pour les entreprises, plus particulièrement, de se mettre à niveau en investissant dans les technologies innovantes, dans des techniques de productions décarbonées plus respectueuses de l'environnement. On sait combien, aussi, la biodiversité compte dans notre quotidien, nos besoins, la nature, la recherche, l'agriculture, les énergies, le développement, la flore, la faune. Tout ce qui fait et entretient la vie, favorise le bon équilibre des écosystèmes...

Des mesures sont prises régulièrement et des dispositifs arrêtés pour préserver les ressources, améliorer, transformer, innover, pour répondre aux enjeux du présent et préparer un avenir meilleur. Dans la continuité du plan France Relance mis en place en 2020, le gouvernement a déployé en 2021 France 2030, un plan d'investissement sur 5 ans doté de 54 milliards d'euros « pour transformer les secteurs stratégiques et répondre aux enjeux écologiques, d'attractivité économique et de souveraineté par l'innovation, la recherche et la formation. »

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Concours d'innovation. Mis en œuvre en partenariat avec BipFrance (la banque publique d'investissement française créée en 2012 pour le financement et le développement des entreprises), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et ses relais dans les régions, il se décline en trois volets complémentaires : i-PhD, i-Nov et i-Lab. Au dernier bilan en date, établi en juillet 2024, la Corse comptait 16 lauréats pour un montant total d'aides de 19,8 M€.

Une plateforme numérique

pour recueillir et déchiffrer les sons Biophonia, qui figure sur la liste des primés i-Lab, a reçu son prix l'autre jour des mains de Yannick Toubhans, sous-préfet de Calvi, lors d'une cérémonie organisée à Oletta où elle a installé son siège en novembre 2020, date de sa création.



Hébergée au départ par l'incubateur Inizia (la référence dans l'île en matière d'ingénierie), accompagnée financièrement par l'Agence de développement économique de la Corse, l'association Corse active pour l'initiative et la société régionale d'investissement Femu Qui, Biophonia, pionnière en France de la bioacoustique et de l'écoacoustique en milieu terrestre, se présente comme « une entreprise innovante qui écoute la nature pour fournir aux gestionnaires des données de haute qualité pour comprendre et surveiller la biodiversité. Les méthodologies issues de la recherche fondamentale sont adaptées et appliquées à des problématiques environnementales concrètes, au service du bien commun. Nos services s'adressent à tous ceux qui ont besoin de récolter des données sur la biodiversité : entreprises privées, associations et bureaux d'étude en environnement, parcs et réserves naturelles, collectivités. »

Biophonia a réalisé des études pour de nombreuses villes sur le continent (Saint-Etienne, Grenoble, Montpellier, Lille...), de grands groupes industriels (EDF, Natran), au profit du Parc Naturel du haut Jura. En Corse, plusieurs privés et institutionnels ont fait appel à ses services, notamment le Parc naturel régional, le Conservatoire des espaces naturels et l'Office de l'environnement, l'Institut national de recherche agronomique à San

Giuliano... Tous visaient le même objectif : « obtenir des sons de la nature de très haute qualité afin de suivre les populations d'espèces animales, protégées ou pas, sédentaires ou migratrices, pour les sauvegarder dans leur milieu nature. Mieux comprendre le vivant permet de prendre les meilleures décisions pour le protéger » précise la docteure en bioacoustique Juliette Linossier, une des fondatrices de l'entreprise.

Patrimoine sonore

L'enveloppe de 375 000 € qui récompense cette réussite au Concours d'innovation, a été utilisée pour créer Dataphonia, une plateforme numérique qui recueille et déchiffre scientifiquement, les

chants, cris et autres manifestations sonores de dizaines d'espèces animales. En Corse, les oiseaux marins sur l'île de Gargalu (plus particulièrement la petite colonie de Puffin de Scopoli), le Gypaète barbu, un rapace présent dans nos montagnes (les deux espèces sont menacées de disparition), les amphibiens de nos rivières, cours d'eau et étangs, comme le Crapaud vert (une espèce protégée), les insectes (abeilles et cigales), ont fait l'objet d'une écoute minutieuse via des capteurs passifs de son. Le travail de l'équipe (14 membres) de Biophonia est analysé et classé avec le concours de l'intelligence artificielle et OVHcloud : l'un augmente la rapidité, la fiabilité et la précision des opérations, l'autre réduit l'empreinte carbone liée à leur exécution.



Volotea : un pont aérien vers Beauvais

Jusqu'au 2 novembre, une liaison bi-hebdomadaire entre Bastia et Beauvais est opérée par un Airbus A320 de la compagnie Volotea. Jean Dominici, le Président de la CCI de Corse et Pierre Orsini, celui de la Haute-Corse ont procédé au traditionnel coupé de ruban qui lance un pont entre la Corse et l'Oise, porte d'entrée des Hauts de France et territoire économique européen par excellence.

Beauvais est une place forte culturelle et économique des plus attractives. Sous le regard de la cathédrale Saint Pierre, 800 ans cette année, la préfecture de l'Oise offre, elle-même, tous les atouts d'une visite patrimoniale réussie. A une heure de route, Compiègne, sa forêt domaniale, son mémorial de l'Armistice ou encore son château impérial n'en finissent pas de nous laisser songeurs devant l'immensité des choses, des beautés de la nature, des drames et des tragédies de l'existence humaine. La traversée sera fort courte et en posant les pieds sur le sol de l'aéroport de Paris-Beauvais, on sera tenté aussi de dépasser la Picardie pour rejoindre les Hauts de France, la Belgique ou le nord de l'Europe. Escapade d'un promeneur romantique, d'un chef d'entreprise tenté par l'aventure incertaine, d'un étudiant en histoire, le séjour dans le Beauvaisis sera assurément délicieux. Assurée par la compagnie Volotea, la ligne Bastia-Beauvais est le résultat d'un long travail, l'aboutissement d'échanges entre les décideurs aéroportuaires et l'opérateur. Pour les représentants de la CCI de Corse : « La ligne Paris-Beauvais ajoute une alternative et un nouvel accès au nord de la région Ile de France et Paris et répond à une forte demande de vols directs vers la Corse depuis les Hauts-de-France. La zone de chalandise de l'aéroport de Paris-Beauvais est d'environ 4,5 millions d'habitants situés à moins d'une heure de l'aéroport, à la croisée des trois régions Hauts-de-France, Normandie et Ile de France. Un aéroport simple, efficace et pas cher très bien desservi par le réseau routier (A16) et par 100 aller-retours par jour entre l'aéroport et la région parisienne en Aérobus (Paris Saint Denis, Paris la Villette, Paris La Défense et Disney). L'Oise est un département riche, de châteaux en cathédrales, de forêts en parcs d'attractions, de lieux chargés d'histoire dédiés à la royauté et la mémoire.



Le département offre une parenthèse idéale pour un séjour en famille, en amoureux ou encore en tribu à la recherche d'émotions, où se conjuguent nature et patrimoine d'exception. »

Avec cette nouvelle ligne, la compagnie aérienne poursuit ainsi sa logique de développement et de structuration de l'offre en Corse et plus particulièrement à partir de Bastia qui est désormais reliée à dix métropoles régionales : Bordeaux, Brest, Caen, Lille, Lyon, Nantes, Strasbourg, Toulouse, Rodez et Beauvais. Pour cette nouvelle ligne, ce sont deux fréquences hebdomadaires qui seront assurées pour favoriser le «short break», le court séjour : «Volotea proposera une offre de 12 100 sièges avec un Airbus A320 de 180 sièges jusqu'au mois de novembre. » Pour Jean Dominici, Président de la CCI de Corse :

« Nous sommes ravis d'accueillir sur le Tarmac de l'aéroport de Bastia, le premier vol de Volotea en provenance de Paris-Beauvais. Cette desserte, attendue, répond à une demande de connectivité depuis les Hauts de France et ajoute une alternative, un nouvel accès au nord de l'Ile de France et Paris. Nous saluons la pertinence stratégique de la compagnie Volotea pour cette programmation et espérons un succès durable pour cette liaison à fort potentiel » Edo Friart, le directeur commercial de l'aéroport de Paris-

Beauvais partage le propos : «L'aéroport Paris-Beauvais est particulièrement heureux de retrouver cette connection avec Bastia et la Haute Corse. Les liens entre la région Hauts-de-France mais également la Normandie et l'Ile de France sont forts avec l'île de beauté, et l'offre de Volotea entre Beauvais et Bastia permettra de stimuler d'avantage ces liens. »

Gilles Gosselin, le directeur commercial France de la compagnie Volotea souligne : « Je me réjouis de l'ouverture de cette nouvelle liaison aérienne entre Bastia et Beauvais, qui vient compléter notre offre déjà très riche au départ de Bastia et de la Corse. Avec près d'un million de sièges proposés en 2025 et 30 lignes reliant le continent à l'Île de Beauté, Volotea s'affirme comme le premier transporteur entre les régions françaises et les quatre aéroports corses. »

Cette nouvelle ligne vient conforter un fort partenariat tissé entre la CCI de Corse et Volotea, la compagnie espagnole créée en 2011 par Carlos Muñoz et Lázaro Ros, également fondateurs de Vueling : « La compagnie propose une offre en sièges globale augmentée de +10% en 2025 comparée à 2024, soit 280 000 sièges proposés. C'est l'une des compagnies aériennes à la croissance la plus rapide en Europe au cours de la dernière décennie, développant son réseau de destinations desser-

vies et son offre de sièges proposés chaque année. En mai 2025, Volotea a célébré le cap des 75 millions de passagers transportés sur l'ensemble de son réseau. Volotea dessert 110 aéroports et est basée dans 19 capitales européennes de taille moyenne : Asturias, Bari, Bilbao, Bordeaux, Brest, Florence, Lille, Lyon, Lourdes, Marseille, Nantes, Naples, Olbia, Palerme, Rodez, Strasbourg, Toulouse, Venise et Vérone. En 2025, Volotea exploite plus de 420 routes (avec plus de la moitié en exclusivité), pour 12,7 millions de sièges (+1 % par rapport à 2024) et 75 000 vols. La compagnie aérienne dispose d'une flotte de 41 Airbus A319 et A320. Elle est composée par une équipe de plus de 2 000 employés qui contribue activement à renforcer la connectivité au sein des territoires où elle est implantée, tout en contribuant à leur développement économique et en enrichissant le paysage culturel grâce à des projets de mécénat à fort impact. Volotea travaille pour assurer un avenir plus durable à l'aviation. La compagnie s'est engagée à réduire les émissions directes de CO2 par passager-kilomètre de 50 % d'ici 2030 (par rapport à 2012) et prévoit d'atteindre cet objectif avec quatre à cinq ans d'avance. Elle est reconnue par Skytrax dans son enquête mondiale de satisfaction des passagers comme la « meilleure compagnie aérienne à prix compétitifs d'Europe » lors des World Airline Awards 2023 et 2024, désignés par les médias du monde entier comme les « Oscars de l'industrie aéronautique ». Volotea ajoute ces distinctions à son palmarès qui ne cesse de s'allonger, avec notamment des victoires consécutives en tant que « Première compagnie aérienne à prix compétitifs d'Europe » aux World Travel Awards en 2021, 2022 et 2024. » souligne le communiqué de la compagnie.

Y.C.

« La reconnaissance du travail effectué »

Ange-François Leandri a succédé à José-Pierre Mozziconacci en tant que président de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo, en août 2022. A quelques mois des renouvellements municipaux et intercommunaux, son principal objectif est de maintenir l'émergence de projets structurants pour faciliter le développement économique et social du territoire.

Après trois années à la gouvernance, que retirez-vous du mandat intercommunal ?

En août 2022, je ne m'attendais pas à me retrouver à la présidence de l'intercommunalité. J'ai même été surpris de la confiance qui m'avait été accordée par mes collègues puisque sur 40 élus, j'avais recueilli 38 voix sur mon nom malgré nos différences, nos divergences politiques. Depuis trois ans, 99% des délibérations du conseil sont approuvées à l'unanimité. Cette marque de confiance est la reconnaissance du travail effectué par notre équipe. J'ai été fonctionnaire de l'Education nationale dont 28 ans comme chef d'établissement dans le secondaire, il y a peut-être un côté professeur qui ressort (rires).

Quels sont les principaux obstacles rencontrés ?

La problématique est connue, on va même dire que j'enfonce une porte ouverte mais c'est la faiblesse des moyens financiers. J'insiste lourdement sur le fait que l'Etat nous fait confiance et nous accompagne... Lorsque nous l'avons sollicité sur des problèmes majeurs comme la cassure de l'émissaire en mer à Capo Laurosu, la pollution des sources des captages de Giuncheto actuellement, les services de l'Etat sont présents dans nos grands domaines de compétences que sont l'eau et l'assainissement. Nous avons fait le choix pour la DSP de l'assainissement de sortir Kyrnolia pour mettre en place une régie publique. Leurs propositions ne nous convenaient pas du tout, il aurait été impossible pour nos administrés de supporter un coût de gestion de l'assainissement des plus onéreux. Aujourd'hui, la régie fonctionne bien avec une équipe restreinte. C'est un choix que j'ai voulu faire approuver par le conseil communautaire : pas de surembauche ! Notre territoire est vaste, il comporte 18 communes, essentiellement des villages de l'intérieur. Il part de Giuncheto qui est la com-



mune la plus éloignée jusqu'à Argiusta-Moriccio. Pour l'Eau, nous avons fait le choix, par contre, d'en conférer la délégation à Kyrnolia, ce qui a été très mal vécu par l'Office Hydraulique qui a engagé des procédures.

Cela vous désole ?

On a voulu faire passer l'idée que nous nous jetions dans les bras du privé. Non, nous avons simplement fait le choix de celui qui était le plus performant pour nos administrés au moment de la présentation. Quant à la délégation, elle ne concerne pas toutes les communes puisque certains villages ont fait le choix de gérer la compétence elle-même comme Casalabriva, Sollacaro, Petreto-Bicchisano, Moca-Croce et Argiustia-Moriccio. Toutes ces communes n'ont pas de station d'épuration, cela fera partie des objectifs de la prochaine mandature, avec ou sans moi ! Nous allons essayer de parvenir à la réalisation de ces équipements structurants car il va de la préservation de nos milieux naturels. Et le casse-tête, c'est toujours l'argent puisque cela peut représenter des millions d'euros d'in-

vestissement. C'est usant !

Malgré tout, l'intercommunalité a bien couvert le territoire sur le volet assainissement ?

Nous avons réalisé la STEP d'Arbellara, le dossier de Giuncheto est très bien avancé, il sortira dans les prochains jours. Nous avons changé les membranes de la STEP de Capo Laurosu avec l'aide de l'Etat, l'opération s'est élevée à plus de 800 000 euros, nous avons également mis en œuvre les stations d'Olmato Littoral et de Belvedere-Campomoro. 70% de notre territoire sera couvert à la fin de la mandature par un réseau d'assainissement modernisé.

Et pour l'eau potable ?

On essaye d'intervenir sur les canalisations les plus vétustes pour éviter les pertes de rendement. Il y a toujours trop de fuites. Nous avons refait un réservoir à Olmato lors de mon arrivée à la présidence. Ce réservoir se remplissait deux fois par jour, la première fois, l'eau était gaspillée. C'est un équipement qui desservait tout le littoral d'Olmato. L'équipement a été

colmaté et nous n'avons plus eu de problème. En ce moment, nous avons le problème de deux sites de captages sur trois à Giuncheto qui m'inquiète. Veolia a devancé la circulaire du gouvernement qui indique qu'en 2026, tous les fermiers de France et de Navarre doivent analyser les forages. En Corse, ils ont trouvé une seule commune où la source est polluée aux PFAS (polluants éternels), Giuncheto. Sur trois champs captants, un seul n'est pas pollué mais cela ne suffira pas pour alimenter en eau potable la commune. Le choix s'est présenté à nous, soit procéder à des livraisons par camions-citernes, soit de rechercher une nouvelle ressource. Le conseil communautaire a validé l'idée d'alimenter Giuncheto par le réservoir du Tipponu de Sartène, soit 5,4 km de réseau à réaliser. L'opération est en cours. On ne laissera pas Giuncheto sans eau.

Autre compétence, la collecte des déchets ménagers ?

Nous avons pris en compte une remarque de la Chambre Régionale des Comptes. Nos engins de collecte sont désormais équipés de tablettes GPS pour déterminer leur itinéraire et connaître leurs positions. On note une légère amélioration du service mais sans une amélioration notable, nous pourrions, lors de la prochaine mandature, procéder à l'installation d'une pointeuse. L'autre difficulté qui plombe le budget est l'incivisme récurrent, les décharges sauvages... Chaque nettoyage d'un site correspond à une facture de 18 000 euros payée directement par le contribuable. Quand nous nous rendons en gendarmerie pour porter plainte, on ne nous prend pas beaucoup au sérieux. Je m'en suis adressé à la sous-préfecture de Sartène. Je ne suis pas pour traduire les auteurs de ces incivilités devant un tribunal mais simplement les obliger à nettoyer le site qu'ils viennent de polluer !

Suite en P.5. >

LA NOUVELLE STRUCTURE S'IMPLIQUE PLUS AVANT POUR LE TERRITOIRE

LPB **NUTIZIE**

La transformation des Eaux d'Orezza

SUITE DE LA UNE.

Marie Dominique Chipponi, présidente de l'association U Passa Tempu à Carpineto ne tarit pas d'éloges sur cette évolution permettant aux associations du territoire de faire entendre leurs voix : « Pour les associations, nous éprouvions auparavant les plus grandes difficultés pour obtenir un partenariat. Aujourd'hui, notre volonté est de nous impliquer à notre humble niveau bien sûr mais notre avis est pris en compte. En conseil coopératif, chacun participe, tous les avis sont écoutés. Notre démarche était de faire en sorte que les retombées financières irriguent le territoire et les choses fonctionnent déjà très bien de ce point de vue. »

Une sérénité partagée par Stella Pieri, la maire de Rapaggio : « Pour les institutionnels, l'intérêt était au départ de maintenir une activité pérenne, de préserver les emplois au cœur d'une vallée qui, justement, manque de forces vives. Il était nécessaire de protéger ces trente emplois, ces trente familles, nous avions l'impérieuse obligation de défendre ce projet de développement. La Collectivité de Corse a répondu aux attentes de nos 14 communes qui sont, il faut le dire, en déclin économique. Nous avions à cœur de faire en sorte que l'entreprise reste entre les mains des gens qui y travaillent et de la puissance publique territoriale et locale qui partagent le même objectif de croissance, de production et de répartition des dividendes. Le dispositif est parfait, nous avons trouvé très rapidement une forte cohésion entre les personnels, les associations, les communes et la Collectivité de Corse. On se parle souvent, on peut délivrer notre vision de la vallée, de l'usine, nous avons

beaucoup de projets qui pourront s'appuyer sur les Eaux d'Orezza qui sont la porte d'entrée de la vallée. Cela peut être un point de départ pour apporter une clientèle touristique désireuse de découvrir notre patrimoine naturel et bâti. »

Reconnue à l'international !

Les bonnes nouvelles s'accumulent puisque l'Orezza vient d'ailleurs de remporter pour la deuxième année consécutive des prix aux concours internationaux d'eaux embouteillées : « Chaque année, la société Fine Waters organise, dans les quatre coins du monde, des concours internationaux permettant d'attribuer des prix récompensant les saveurs et designs d'eaux embouteillées venues du monde entier. Lors de ces concours, plusieurs types et

catégories d'eaux sont goûtés à l'aveugle par des experts qui en font le classement. Cette fois encore, parmi la centaine d'eaux minérales présentées aux concours, l'Orezza a su garder sa place au sein des meilleures eaux embouteillées du monde. Elle a d'abord obtenu une médaille d'argent au concours Taste & Design Awards à Atlanta en avril 2025. Puis, dans la même lignée, elle obtient deux médailles, une d'or et une d'argent, au concours Water Expo 2025 à Guangzhou en juin 2025. L'Orezza ne cesse de convaincre de ses vertus auprès d'avis les plus expérimentés, aussi bien à l'échelle régionale que nationale et internationale. » souligne Carine Balli, chargée de mission auprès de la Direction de la SCIC Orezza. De quoi faire encore plus de bulles et pétiller davantage pour la vallée !



BASTIA. Le 19 juillet, A Casa di e Scienze de Basita a clôturé la saison « Uceanu » en proposant une journée festive en accès libre et gratuite. Le public a pu découvrir la restitution du projet « La Fabrique sous-marine » qui mêle arts créatifs et sciences. Il est le fruit d'un travail collaboratif entre la Casa di e Scienze et le pôle Science avec et pour la Société (SAPS) de l'Université de Corse. Deux doctorantes de l'Université de Corse ont collaboré avec trois artistes et un fabmanager bastiais afin de proposer des ateliers au public. Le contenu scientifique a été proposé par les doctorantes, et les œuvres artistiques ont été réalisées dans le cadre des ateliers. Les séances de la Fabrique ont débuté en janvier 2025. Les enfants, ainsi que certains parents, ont pu laisser libre cours à leur créativité tout en devenant incollables sur les espèces marines. En avril 2025, l'Académie de Corse a rejoint le projet en lançant un appel aux écoles ayant visité l'exposition, afin de relever le défi et de créer une œuvre collective.

RÉGATE. Le Club Nautique Bastiais (CNB) organisera la régata « A Settembrina » les 6-7 septembre prochain qui sera inscrite au titre du Championnat départemental de la voile de Haute-Corse. L'événement permettra ainsi de valoriser le Vieux-Port en attirant un public nombreux.

LIA. Le troisième comité stratégique du Projet Lià territoire intelligent et durable de Portivechju, s'est tenu dernièrement en présence du maire de la commune, Jean-Christophe Angelini, de l'adjointe à la culture, Dumenica Verdoni et des représentants de l'Université de Corse, du Syndicat d'Energie de la Corse du Sud et de la Communauté de Communes Sud Corse. L'ordre du jour a permis de faire un rappel des objectifs du projet, de déterminer l'état d'avancement du projet au premier semestre 2025, d'évoquer sa mise en œuvre par Work Package en 2025, et de présenter l'éditeur de l'hyperviseur territorial Eridanis.

IA. Une conférence a été organisée dans le cadre de Corsica Pruspettiva 2050, le 16 juillet à l'auditorium du musée de Bastia. Près de deux ans après le lancement du cycle de conférences Corsica Pruspettiva 2050, et à la suite de cinq événements centrés sur les enjeux prospectifs majeurs pour la Corse, la démarche portée par la Présidence de l'Assemblée de Corse s'est poursuivie avec cette nouvelle séquence consacrée à l'intelligence artificielle. L'événement a permis d'explorer les enjeux politiques et sociétaux associés à l'IA, avant de dessiner, par deux témoignages, des opportunités concrètes pour la Corse.

Entretien avec Ange François Leandri

SUITE de la P.4

Autre exemple, il y avait des fuites d'huiles alimentaires alors que les établissements ont des contrats pour les faire enlever. J'ai contacté une entreprise spécialisée pour les faire retirer. Ils sont venus les collecter un jour, à six heures du matin. A 15 heures, l'après-midi, il y avait encore une fuite au même endroit. C'est épuisant et c'est ce qui fait que bon nombre d'élus, sur tous les territoires, s'interrogent aujourd'hui s'ils vont rempiler ou pas lors des prochaines échéances. Pourtant, la charge reste belle et prenante. Quand on intervient sur des équipements structurants, quand on étudie une STEP à Giuncheto, quand on travaille sur des dossiers de réutilisation des eaux usées traitées, c'est stimulant. Mais quand on se fait houspiller, on se dit aussi qu'on a passé l'âge de supporter cela. Cela peut parfois être pesant, très pesant !

Propos recueillis par Yannick CAMPO

LA VIE DES SOCIÉTÉS

EMAJARO 3

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 10 rue de l'Hôtel Dieu -
21200 BEAUNE
503 426 470 RCS DIJON

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 10 Juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue de l'Hôtel Dieu - 21200 BEAUNE au 165 Stretta di a Chjusella - 20225 LAVATOGGIO à compter du 10 Juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 503 426 470 RCS DIJON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 4 avril 2008, a pour objet social en France et dans tous pays :

- L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel,
- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés,
- La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société, et un capital de 1500 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/05/2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : WATERLESS

Objet social : Lavage et entretien à domicile des véhicules pour particuliers et professionnels, entretien de la maison et travaux ménagers.

Siège social : Rés. Sainte Lucie Bât. 7, Annonciade, Route de Ville, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. KUSIAK Ludovic - BRUNI Jean-Michel, demeurant Rés. Saint Nicolas, Rue Saint François 20200 BASTIA.

Immatriculation au RCS de Bastia.

LE PETIT BASTIAIS
Le partenaire n°1 des
collectivités locales
et des professions
du chiffre et juridiques
de la Corse

Etude de Maître Alexandre SANTONI
Notaire à BONIFACIO
(Corse du Sud) Bancarello,
Route de Sartène.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à BONIFACIO (Corse du Sud) Bancarello, Route de Sartène, le 16 Avril 2025, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

POZZACHELLO

Le siège social est fixé à : PIANOTTOLI-CALDARELLO (20131), 55 Sritta di Pozzacheddu.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : Quatre Cent Un Mille Sept Cent Cinquante et Un Euros (401 751,00 EUR).

Les apports sont numéraires.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Le gérant est Monsieur Martin COURTOIS demeurant à CORNILLON-CONFoux (13250) 172 Chemin Lou Pous Nau.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis,
Le Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : U PEDIPETRU

Siège social : Lieu-dit Carru Rottu, 20290 BORGIO.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, compte-courant d'associés, et plus généralement tous moyens financiers qui pourraient être mis à sa disposition, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée : 99 années

Capital : 1 000 Euros

Apports en numéraire : 1 000 Euros
Gérance : Frédéric GHERARDI demeurant à BORGIO (20290) Lieu-dit Carru Rottu.

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Immatriculation : Au RCS BASTIA.

Pour avis.

HOLDING ROLAND CHANLIAUD

Société Civile de portefeuille
Au capital de 1 155 750 euros
Siège social : ancienne Route de Bouze,
la Montagne - 21200 BEAUNE
528 685 381 RCS DIJON

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 10 Juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue de l'Hôtel Dieu - 21200 BEAUNE au 165 Stretta di a Chjusella, 20225 LAVATOGGIO à compter du 10 Juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 528 685 381 RCS DIJON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 2 décembre 2010, a pour objet social :

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières,
- La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières,
- L'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe,
- Tous travaux de gestion, direction, tâches administratives pour les sociétés du groupe présentes et à venir,
- L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou agricole ;
- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, nue ou meublée, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;
- Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. Et un capital de 1 155 750 euros composé d'apports en numéraire pour 20 euros et de 1 155 730 euros d'apports en nature.

Pour avis,

NB METALLERIE

SAS au capital de 1000 €
Siège social : ZI de Tragone, Lot n°8,
20620 BIGUGLIA
832 883 599 RCS de BASTIA

Aux termes de l'AGE en date du 01/01/2025 l'associé unique a décidé de transférer le siège social ZI Tragone Lot. N3, 20620 Biguglia, à compter du 01/01/2025. Mention au RCS de Bastia.

NB METALLERIE

SAS au capital de 1000 €
Siège social : ZI de Tragone, Lot n°8,
20620 BIGUGLIA
832 883 599 RCS de BASTIA

Aux termes de l'AGE en date du 01/07/2025 l'associé unique a décidé de transformer la société en EURL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/07/2025, et a nommé gérant M. NESA Noël, demeurant 2 Rue POSTA VECCHIA, 20200 BASTIA.

Modification du RCS de Bastia.

EMAJARO

Société Civile Immobilière
Au capital de 125 008,19 euros
Siège social : 10 rue de l'Hôtel Dieu -
21200 BEAUNE
398 368 142 RCS DIJON

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 10 Juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue de l'Hôtel Dieu - 21200 BEAUNE au 165 Stretta di a Chjusella, 20225 LAVATOGGIO à compter du 10 Juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 1.3 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 398 368 142 RCS DIJON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 29 septembre 1994, a pour objet social :

- L'achat, la prise à bail, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- La mise en valeur des immeubles acquis, notamment par l'édification de constructions pour toutes destinations, la transformation de toutes constructions et par tous travaux de viabilité ;
- L'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles acquis par la société.

Pour réaliser cet objet ou pour en faciliter la réalisation, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet. et un capital de 125 008,19 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis,

PA.L.M

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 rue Rossi, Immeuble
Le Temple, 20000 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 09 Juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : PA.LM

Siège social : 5 rue Rossi, Immeuble Le Temple, 20000 AJACCIO

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tout logement meublé, de tout bureau équipé (hors activité de domiciliaire), de tout local commercial ou professionnel équipé ; ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Nicolas, Gavin PINNA demeurant 5 rue Rossi, Immeuble Le Temple, 20000 AJACCIO.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location gérance en date du 3/11/1998, qui avait été consenti pour le fonds de commerce « Bar Antea Bt. 24 B, Lupino, 20600 Bastia » par M. Dominici Antoine décédé le 21/02/2013 et par Mme Olmeta Dominici Annonciade décédée le 06/08/2011.

Repris par leurs héritiers :
Mme Comtesse Dominici-Gambini 409 rue des Goumiers Marocains, 20217 Saint-Florent,
M Paul-Marie Dominici 94 rue Vitruve 75020 - Paris
M. José Dominici Immeuble Saint Michel - Rue des Ibis - 20600 Bastia.
À la SARL DELTA immatriculée au RCS de Bastia 420 880 437 gérant M. Bonifaci.
A pris fin le 30/06/2025.

CARLA ANGER-FABRI

SARL au capital social de 1.000 €
552 Chemin de Chiosura
20230 LINGUIZZETTA
RCS BASTIA 932 300 148

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Au terme du procès-verbal de l'AGE du 22 Juin 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, et nommé comme liquidateur amiable monsieur ERWAN ANGER - 552 Chemin de Chiosura, 20230 Linguizzetta, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

EMAJARO 2000

Société Civile Immobilière
Au capital de 31 500 euros
Siège social : 10 rue de l'Hôtel Dieu - 21200 BEAUNE
428 971 691 RCS DIJON

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 10 Juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue de l'Hôtel Dieu - 21200 BEAUNE au 165 rue Stretta di a Chjusella, 20225 LAVATOGGIO à compter du 10 Juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 428 971 691 RCS DIJON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 18 janvier 2000, a pour objet social :

- L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.
- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés.
- Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale. et un capital de 31 500 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis,
La Gérance.

TELESSIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Chez PCA SECRETARIAT
- Paesolu Di Prunete, 20221 CERVIONE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAN NICOLAO du 3 Juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : TELESSIO
Siège : Chez PCA SECRETARIAT - Paesolu Di Prunete, 20221 CERVIONE
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros
Objet : La conception, le développement, la commercialisation et la maintenance de logiciels informatiques, d'applications mobiles et de solutions numériques. Elle pourra également fournir des services de conseil en informatique, de formation et d'assistance technique dans le domaine des technologies de l'information.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Sebastian SZCZEPANIAK, demeurant Lieu-dit A FILETICIA, 20230 SAN NICOLAO.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 09/06/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LOC'EXPRESS
Objet social : Location véhicule, Achat revente véhicule.
Siège social : Hameau de ROTANI, 20270 ALERIA
Capital : 1 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BASTIA
Présidente : Madame GEISEN Deborah, demeurant 535 Route de L'Etang de Diana, 20270 ALERIA.
Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé a le droit d'entre convoque et de participer aux assemblées générales, quelque soit le nombre d'actions qu'il détient. la convocation est adressée par tout moyen dans un délai minimum de 15 jours avant la date de l'assemblée
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Olivier CARDI
Avocat au Barreau de BASTIA
3 rue Joffre, 20260 CALVI

SARL CORSE CARRELAGE
RN - 193 20600 FURIANI
RCS BASTIA 303468722

Aux termes de l'Assemblée générale en date du 07 Mai 2025 les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Pierre ALBERTI de ses fonctions de gérant et ont désigné en remplacement à compter du même jour Monsieur Marc-Antoine ALBERTI demeurant 17 Lotissement Magnificu, du Borgu, 20290 BORGU, sans limitation de durée.

EMAJARO 4

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 rue de l'Hôtel Dieu - 21200 BEAUNE
523 212 314 RCS DIJON

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 10 Juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue de l'Hôtel Dieu - 21200 BEAUNE au 165 Stretta di a Chjusella, 20225 LAVATOGGIO à compter du 10 Juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 523 212 314 RCS DIJON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 22 juin 2010, a pour objet social :

- L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ;
 - La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés,
 - La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés (pleins propriétaires, nus propriétaires et usufruitiers),
 - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
- Et un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à Cervione en date du 10 Juillet 2025, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AUDIOVIA
Siège social : A Traversa - 20221 CERVIONE (Corse)
Objet : Conception, édition, production, diffusion, commercialisation, maintenance, référencement de solutions numériques.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 500 euros
Présidente : Claire GROSSI-GARRIDO, demeurant Avenue Saint-Alexandre - 20221 CERVIONE (Corse).
Immatriculation : Au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : YOFELI
Forme : Société Civile Immobilière
Siège social : Résidence Flore et Sens, Bât. A, 20200 BASTIA
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tout immeuble et bien immobilier.
Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.
Gérance : Monsieur Yoann, Jean-Baptiste POYO, né le 13 mars 1989 à BASTIA (Haute-Corse), France, demeurant Chemin de Cutone, 20600 BASTIA.
Durée : 99 ans
Capital : 500 euros
Apports en numéraire : 500 euros
Immatriculation : RCS BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 05/07/2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : LA PETITE BEAUTE
Capital : 1 000 euros
Siège : 5 Bis Chemin des Amandiers, Pietranera, 20200 SAN MARTINO DI LOTA
Objet : Soins esthétiques réalisés par une infirmière.
Durée : 99 ans
Président : Mme Béatrice Olga PADOVANI, demeurant 5 Bis Chemin des Amandiers, Pietranera, 20200 SAN MARTINO DI LOTA.
Immatriculation : Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

ISULA VITRAGE

SAS au capital de 20.000 €
18, Allée Verte - PA Porettoni
20290 BORGU
RCS Bastia 911 819 613

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision des associés réunis en AGE le 04 Juillet 2025, il a été décidé de transférer le siège social à compter du même jour.
Ancienne adresse : 18, Allée Verte - PA Porettoni - 20290 BORGU
Nouvelle adresse : 25 Zone Campo Vallone - 20620 BIGUGLIA.
Les statuts seront modifiés en conséquence et mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

SCI SYNA

Société Civile
Au capital de 244 528.22 €
Siège social : 2 Cours Pierangeli, 20200 BASTIA
429 325 111 RCS Bastia

NOMINATION DE GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Juillet 2025, il résulte que : Madame Nathalie, Marie, Anne POMONTI a été nommée gérante de la SCI SYNA, à compter du 10 juillet 2025.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

COMMUNE DE TASSO AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Mairie de TASSO

Adresse : Place de la Mairie 20134 TASSO

Téléphone : 07 85 87 05 28

Adresses mails : communedetasso@orange.fr - mairie.tasso@orange.fr

Profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

2. Objet du marché

Intitulé : Travaux relatifs à la réhabilitation d'un bâtiment pour la création de commerces.

Type de marché : Travaux de réhabilitation Lieu d'exécution : Commune de Tasso

Durée prévisionnelle : 13 mois à compter de l'ordre de service, y compris période de préparation de chantier

Décomposition en lots: Alloti

- Lot n° 1 - Terrassement

- Lot n° 2 - Gros œuvre - Démolition

- Lot n° 3 - Etanchéité

- Lot n° 4 - Cloisons - Doublages - Plafonds

- Lot n° 5 - Carrelage - Faïence

- Lot n° 6 - Menuiserie Bois

- Lot n° 7 - Menuiserie Métallique

- Lot n° 8 - Plomberie

- Lot n° 9 - Electricité

- Lot n° 10 - Peinture Intérieur et Enduit de Façade

- Lot n° 11 - Ascenseur

- Lot n° 12 - Métallerie - Serrurerie.

Classification CPV :

CPV	Description
45112500-0	Travaux de terrassement
45223220-4	Travaux de gros œuvre
45111100-9	Travaux de démolition
45261420-4	Travaux d'étanchéification
45421141-4	Travaux de cloisonnement
45430000-0	Revêtement de sols et de murs
45421000-4	Travaux de menuiserie
45330000-9	Travaux de plomberie
45311200-2	Travaux d'installations électriques
45442100-8	Travaux de peinture
45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
44316500-3	Serrurerie

1. 3. Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

Forme du marché : Marché ordinaire

3. Critères d'attribution

Critère	Pondération
Valeur technique (mémoire)	60%
Prix	40%

4. Conditions de participation :

Cette consultation s'adresse aux candidats remplissant les conditions de participations définies ci-dessous, en termes d'organisation, de capacités, technique, professionnelle, économique et financière.

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont les suivants :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) : en cas de groupement, un formulaire pour la totalité du groupement ;

- Déclaration du candidat individuel ou chaque membre du groupement (DC2 ou son équivalent) ;

- Le cas échéant, un acte de sous-traitance (DC4 ou équivalent) ;

- Les déclarations sur l'honneur que le candidat ou les membres du groupement n'entrent dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique ;

- Un extrait KBIS ou son équivalent de moins de 3 mois ;

- La copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire, en application de l'article R.2143-9 du Code de la Commande Publique.

Capacité économique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début de l'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacité technique et professionnelle :

- Une liste des prestations d'études exécutées au cours des trois dernières années, facultativement assortie d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Le candidat devra présenter des références relatives à la réalisation de prestations similaires ou équivalentes.

Langue : Français

Unité monétaire : Euro

5. Délai et modalités :

Date limite de réception des offres : 29/09/2025

Mode de transmission: Uniquement par voie dématérialisée sur le profil acheteur

Adresse de dépôt des offres : <https://www.achatspublicscorse.com>

Délai de validité des offres : 180 jours

Forme du prix : Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Les prix sont révisibles.

Les variantes sont exigées : Non

Variantes : Non autorisées

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

6. Visite sur site (si obligatoire) :

Oui - visite obligatoire sur rendez vous

7. Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard, 10 jours avant l'échéance de remise des offres, une demande écrite par voie électronique sur le profil acheteur suivant : <https://www.achatspublicscorse.com> - Commune de Tasso

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 06 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les demandes de renseignement adressées par un autre canal que le profil acheteur ne seront pas traitées.

8. Informations relatives aux délais de recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans un délai préfix de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

9. Date d'envoi de l'avis : Le 16 juillet 2025



AVIS D'ATTRIBUTION

Office D'Equipement Hydraulique de Corse

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi - BP 678- 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

Mèl : direction@oehc.fr

Web : <http://www.oehc.fr>

SIRET 33043264200016

Objet : Reconfiguration complète de la station de pompage de Teppe Rosse 1 et équipements connexes.

Référence acheteur : 2024-043-SI

Nature du marché : Travaux

Procédure ouverte.

Classification CPV :

Principale : 45110000 - Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montépiano, 20407 BASTIA - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montépiano, 20407 BASTIA Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 3774697.4 euros

Lot n°1 : Désamiantage - Démolition - Génie civil

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 28/04/25

Marché n° : 2024-043-SI-L01

S.N.T. PETRONI, LD NIELLUCCIO - RN 198, 20240 GHISONACCIA

Montant HT : 781 598,92 Euros

Le titulaire est une PME : Oui

Sous-traitance : Oui.

Part de la sous-traitance, en valeur (H.T.) : 191 124,00 euros .

Lot n°2 : Equipements hydrauliques, Hydroélectriques et mécaniques.

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 28/04/25

Marché n° : 2024-043-SI-L02

HYDRELEC, VALROSE, 20290 BORGIO

Montant HT : 2 865 620,50 Euros

Le titulaire est une PME : Oui

Lot n°3 : Menuiseries

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 28/04/25

Marché n° : 2024-043-SI-L03

MENUISERIE PIERI, Rte du cimetière, 20250 CORTE

Montant HT : 80 498,98 Euros

Le titulaire est une PME : Oui

Lot n°4 : Etanchéité

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 28/04/25

Marché n° : 2024-043-SI-L04

ISOLA, TRAGONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 46 979,00 Euros

Le titulaire est une PME : Oui

Envoi le 11/07/25 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : <http://www.oehc.fr>

COMMUNE DE BASTELICA

AVIS DE MARCHÉ

Identification de l'acheteur : Commune de BASTELICA
 Corso Sampiero - 20119 BASTELICA
 Nom du contact : Monsieur le Maire
 Tél : 04 95 28 70 61 - Courriel : mairie.de.bastelica@wanadoo.fr
 SIRET : 212 000 319 00013
 Groupement de commandes : Non
 Moyens d'accès aux documents de la consultation via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>
 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
 Intitulé du marché : Travaux divers réhabilitations infrastructures EP - Réhabilitation du réservoir.
 Type de marché : Travaux - Lieu principal d'exécution : Réservoir de Bastelica
 Durée prévisionnelle du marché : 1,5 mois (+15 jours de préparation)
 Marché alloti : Non
 La consultation comporte des tranches : Non.
 La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
 Type de procédure : Procédure adaptée ouverte (Articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique).
 Condition de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle conformément aux dispositions de l'article 6.1 du règlement de la consultation. Capacité économique et financière conformément aux dispositions de l'article 6.1 du règlement de la consultation.
 Capacités techniques et professionnelles conformément aux dispositions de l'article 6.1 du règlement de la consultation.
 Technique d'achat : Sans objet
 Présentation des offres par catalogue électronique : Sans objet
 Date et heure limites de réception des plis : 12 Septembre 2025 - 11h00
 Réduction du nombre de candidats : Non
 Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
 Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation
 L'acheteur exige la présentation de variantes : Non - Variantes libres : Non autorisées
 Critères d'attribution des offres :
 1. Valeur technique : 60%
 2. Prix des prestations : 40%
 Informations complémentaires : Visite du site non prévue.
 Autres informations complémentaires : L'avis implique un marché public.
 La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des charges.
 Date prévisionnelle de début de l'opération : Octobre 2025.
 Les documents à produire dans le cadre de la soumission sont énumérés dans le règlement de la consultation.
 Pour tout ce qui n'est pas spécifié dans le présent avis, se référer au règlement de la consultation composant le dossier de consultation.
 Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.
 Les documents de la consultation et l'avis de marché sont téléchargeables gratuitement via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com> . Il est conseillé aux candidats de s'identifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique tout au long de la procédure. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.
 Les demandes de renseignements devront être transmises via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>
 Maître d'œuvre : BET POZZO DI BORGO, Immeuble MAIF, Avenue Mont Thabor, 20090 AJACCIO
 Modalités de remise des plis : Obligatoirement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation : <https://www.achatspublicscorse.com> .
 La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette procédure.
 Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont détaillés dans le règlement de la consultation.
 En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.
 Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Bastia, Chemin Montépiano, 20407 BASTIA Cedex
 Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55 - Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
 Date d'envoi à la publication : 15 Juillet 2025

Le Maire,

ANNONCES LEGALES :

fax. 04 95 38 76 57
email: al@lepetitbastiais.com
infoline: Valérie au 04 95 58 70 52

COMMUNE DE PIAZZALI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1-Pouvoir adjudicateur : Commune de PIAZZALI 20234 PIAZZALI
 2-Renseignements :
 - Administratifs : Commune de PIAZZALI, Tél : 04 95 35 91 41,
 - Techniques : M. Philippe GROSSI - Architecte DPLG, Tél : 04 95 10 11 75
 3-Mode de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.
 Le pouvoir adjudicateur indique se réserver la possibilité de négocier.
 4-Objet du marché : Construction d'un bâtiment administratif sur les parcelles cadastrées n° 210 & 211, section A.
 5-Type de travaux : Exécution
 6-Lieu d'exécution : 20234 PIAZZALI
 7-Nature des travaux : Les travaux sont décomposés en 5 lots :
 - Lot 01 - VRD / Démolitions / Maçonnerie / Toiture / Revêtement scellé / Divers,
 - Lot 02 - Finitions (Cloisonnement / Faux-plafond / Peinture),
 - Lot 03 - Menuiseries extérieures & intérieures,
 - Lot 04 - Electricité CF & cf,
 - Lot 05 - Plomberie / VMC / Climatisation.
 Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.
 Les VARIANTES ne sont pas autorisées.
 8-Durée des travaux : 6 mois y compris période de préparation
 9-Forme juridique du titulaire : Entreprise individuelle, société ou groupement d'entreprises. 10-Présentation des offres : Voir Règlement de la Consultation
 11-Date et heure limites de réception des offres : 9/08/2025 à 12H00, transmission de l'offre dématérialisée exclusivement via le profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : Mairie de PIAZZALI
 Pour les modalités de dépôt des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.
 12-Critères de jugement :
 - Prix (60%)
 - Valeur technique (40%)
 13-Modalité d'obtention du dossier : Le téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises est accessible sur le profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : Mairie de PIAZZALI
 Pour les modalités de retrait de documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.
 14-Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de BASTIA, Chemin Montépiano, 20407 BASTIA Cedex
 Tél. : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 88 55
 15-Date d'envoi à la publication : 11/07/2025

Le Maire,
Marc TARTUFFO.

SYNDICAT D'ENERGIE DE LA CORSE DU SUD

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Syndicat d'Energie de la Corse du Sud
 M. Joseph PUCCI - Président
 Immeuble Paglia Orba - Route d'Alata - CS 13004
 20700 AJACCIO - 9
 Tél : 04 95 21 02 85
 SIRET : 20002561700032
 Référence acheteur : F-PA-1681350
 L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
 Objet : Accord-cadre de fourniture et livraison de titres restaurant pour les agents du Syndicat d'Energie de la Corse du Sud sous format papier ou support dématérialisé (carte à puce).
 Procédure : Procédure adaptée
 Forme de la procédure :
 Prestation divisée en lots : Non
 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
 Dépôt dématérialisé : Actifé
 Remise des offres : 21/08/25 à 15h00 au plus tard.
 Envoi à la publication le : 15/07/2025
 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://www.marches-publics.info>

COMMUNE DE TASSO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Mairie de TASSO

Adresse : Place de la Mairie 20134 TASSO

Téléphone : 07 85 87 05 28

Adresses mails : communedetasso@orange.fr - mairie.tasso@orange.fr

Profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

2. Objet du marché

Intitulé : Travaux de Rénovation de deux bâtisses en logements communaux.

Type de marché : Travaux de réhabilitation

Lieu d'exécution: Commune de Tasso

Classification CPV :

CPV	Description
45223220-4	Travaux de gros œuvre
45421141-4	Travaux de cloisonnement
45430000-0	Revêtement de sols et de murs
45421000-4	Travaux de menuiserie
45330000-9	Travaux de plomberie
45311200-2	Travaux d'installations électriques
45442100-8	Travaux de peinture

cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard, 10 jours avant l'échéance de remise des offres, une demande écrite par voie électronique sur le profil acheteur suivant :

<https://www.achatspublicscorse.com> - Commune de Tasso

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 06 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les demandes de renseignement adressées par un autre canal que le profil acheteur ne seront pas traitées.

Date limite pour poser des questions : 05/09/2025

Réponses via le profil acheteur uniquement

8. Informations relatives aux délais de recours

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans un délai préfix de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

9. Date d'envoi de l'avis : Le 16 juillet 2025

COMMUNE DE VENTISERI

AVIS DE MARCHÉ

Acheteur : Mairie de Ventiseri (20240)

SIRET : 21200342000016

Accès aux documents de la consultation : profil acheteur : https://ventiseri.e-marches-publics.com/pack/annonce_marche_public_1102_1105982.html

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur

Contact : AVY Alissende - aavy@ventiseri.fr - 04 95 57 99 10

Procédure adaptée ouverte.

Condition de participation :

Attestation de régularité fiscale

Extrait KBis et statuts

Attestations de régularité sociale et de vigilance

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat

Déclarations appropriées de banques ou preuve d'une assurance des risques professionnels

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat des trois dernières années

Liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années.

Certificat de qualification professionnelle.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limites de réception des plis : 28 Juillet 2025 à 12:00

Pas de présentation des offres par catalogue électronique.

Possibilité d'attribution sans négociation (sur la base de l'offre initiale)

Pas de variantes exigées.

Identification des catégories d'acheteurs intervenant : Mairie de Ventiseri

Intitulé du marché : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et l'installation de climatiseurs.

CPV - Objet principal : 42512000.

Type de marché : Fournitures

Objet : Marché à bon de commande pour la fourniture et l'installation de climatiseurs dans les locaux appartenant à la Commune (écoles, logements, bâtiments techniques et administratifs).

Lieu principal d'exécution du marché : Ventiseri

Durée du marché (en mois) : 24

Pas de tranches

Pas de réservation de tout ou partie du marché.

Marché non alloti.

Visite obligatoire :

La visite sur site est uniquement sur rendez-vous auprès du service de la Commande Publique soit par mail à l'adresse suivante : rmarquet@ventiseri.fr soit par téléphone au 04 95 57 99 10.

L'attestation de visite devra être jointe à l'offre.

Date d'envoi du présent avis : 07 Juillet 2025

AVIS

COMMUNE DE PIANO

AVIS AU PUBLIC

INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ

Par délibération n°11 en date du 20/06/2025, le conseil municipal de la commune d'Olimi-Cappella a institué un droit de préemption urbain renforcé sur certains bien bâtis et non bâtis situés dans les zones constructibles de la carte communale approuvée par délibération n°1 en date du 14/03/2025 et par un arrêté de M. le Préfet de la Haute-Corse en date du 30/04/2025.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et en Préfecture.

Le Maire,
Frédéric MARIANI.

COMMUNE DE PIANO

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT CONSTAT D'ABANDON DE BIENS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DES BIENS SANS MAÎTRE

Monsieur le Maire de PIANO informe le public que par arrêté municipal N°003-2025 du 09 Juin 2025 est présumé vacant et sans maître et susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune de PIANO au sens de l'article L.1123-1 et suivants du Code général de la propriété de personnes publiques, le bien ci-après désigné, classé par section,

n° cadastral, lieu-dit et surface cadastrale :

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface cadastrale
2B214 Piano	A	0272	Piano	100 ca

Au cas où les propriétaires ne se seront pas fait connaître dans un délai de six mois à date de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, le bien susvisé sera présumé sans maître, et le conseil municipal pourra l'incorporer dans le domaine privé communal.

La délibération et l'arrêté sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

VENTE AUX ENCHERES

CABINET DE MAÎTRE ANNE-CHRISTINE BARRATIER

Avocat
18 Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

ROND POINT DE MORO GIAFFERI, 20200 BASTIA

Le Jeudi 18 Septembre 2025 à 10h00
EN UN SEUL LOT

Sur le territoire de la Commune de LUMIO (Haute-Corse)

Une parcelle de terre située sur le territoire de ladite commune, lieu-dit « MAZZE » cadastrée section B numéro 412 d'une contenance de 33 ares et 60 centiares. Sur laquelle est édifiée une maison à usage d'habitation
CU du 24.06.2025 : Zone A

Mise à Prix : 15 000, 00 euros (Quinze Mille Euros)

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de Bastia – Palais de Justice – Rond Point Moro Giafferi, 20200 Bastia où il peut être consulté ou au cabinet de Maître BARRATIER-18 Bd Paoli-20200 Bastia.

Les visites seront effectuées par Maître Muriel FERRANDI- COSTA, huissier de justice à Ponte Leccia le 5 Septembre 2025 de 10 heures à 11 heures.

L'Avocat, Maître A-C. BARRATIER

DERNIERES MINUTES

PATS

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Les Côteaux de MIOMO
BT. B 20200 SANTA MARIA DI LOTA
500 420 088 RCS BASTIA

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 1er Juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Les Côteaux de MIOMO BT. B, 20200 SANTA MARIA DI LOTA au C/O M Alain PATAROZZI, Lot. SANTA LUCIA, 20600 FURIANI à compter du 1er Juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
La Gérance.

Olivier CARDI

Avocat au Barreau de BASTIA
3 rue Joffre, 20260 CALVI

ORIZONTE

SARL au capital de 7622,45 Euros
Siège Social : Lumio, 20260 CALVI
RCS BASTIA 408 014 942

Aux termes de l'assemblée générale en date du 30 Juin 2025 les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Raphaël PAOLINI de ses fonctions de gérant et ont désigné en remplacement à compter du même jour Monsieur Jean Marie SALVARELLI, demeurant lieu-dit Capite, Marine de Davia, 20256 CORBARA, sans limitation de durée.

Pour avis,

ANNONCES LEGALES :

fax. 04 95 38 76 57

email: al@lepetitbastiais.com

infoline: Valérie au 04 95 58 70 52

COMMUNE DE PIETROSELLA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Identification de l'organisme acheteur :

Commune de Pietrosella - Mairie annexe SORBELLA-20166 Pietrosella - Contact :
Tél. : 0495535052

2 - Nature du marché : Marché de travaux

3 - Type de procédure : Le présent marché en passé sous forme de procédure adaptée sur le fondement des articles L. 2123-1 1°, L. 2113-10 et R. 2123-1 1° et suivants du Code de la commande publique.

4 - Objet du marché : Projet d'extension du Groupe scolaire

5- Classification :

Code principal	Description
45223220	Travaux de gros œuvre
45111100	Travaux de démolition
45261000	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
45443000	Travaux de façade
45421000	Travaux de menuiserie
45421141	Travaux de cloisonnement
45442100	Travaux de peinture
45432130	Travaux de revêtements de sols
71314100	Services d'électricité
45330000	Travaux de plomberie
45331220	Travaux d'installation de matériel de climatisation

6 - Caractéristiques principales : Les caractéristiques principales sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) et ses annexes.

Lieu d'exécution : PIETROSELLA (20166)

7 - Variantes : Conformément au 5.2 du règlement de la Consultation.

8 - Durée du marché ou délai d'exécution : Les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement et dans l'art 4.1 du règlement de la Consultation RC

9 - Critères d'attribution pondérés :

Critères	Pondération
1. Critère valeur technique	60 %
1.1 Appréciation de la pertinence de la méthodologie de réalisation des prestations, et des plans	30%
1.2 Appréciation de l'équipe affectée à la mission, de l'organisation interne proposée et du matériel spécialement affecté à l'exécution du présent marché	15%
1.3 Appréciation de la provenance et la qualité des principales fournitures (fiches techniques) et, éventuellement, les références des fournisseurs	5%
1.4 Appréciation de la gestion des déchets de chantier et les mesures prévues pour réduire les nuisances	5%
1.5 Appréciation des principales mesures prévues pour assurer la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail sur le site	5%
2. Critère prix des prestations : le prix total porté à la DPGF	30 %
3. Délai d'exécution	10%

10 - Modalités de financement et de paiement : Conformément au CCAP

11- Retrait du dossier de consultation :

Les documents de la consultation sont gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques sur le profil d'acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>.

12 - Date limite de réception des offres : Le 04 Septembre 2025 à 11h00

13- Visites obligatoires :

28 et 31 Juillet 2025 à 10h00

14 - Conditions de remise des offres : La transmission des documents par voie électronique devra se faire à l'adresse suivante : <https://www.achatspublicscorse.com>.

Les plis électroniques devront contenir des fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

15 - Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées : Français

16 - Unité monétaire utilisée : l'euro.

17 - La Commune se réserve le droit d'engager une phase de négociation dans les conditions fixées à l'article 8.3 du règlement de consultation. Conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, la Commune se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

18 - Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

19 - Autres renseignements :

- Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel les renseignements peuvent : Tribunal Administratif de BASTIA, Villa Montépiano 20407 Bastia Cedex (Téléphone : 04.95.32.88.66. Télécopie : 04.95.32.38.55).

20 - Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 juillet 2025

SASU ALEXANDRA PAYSAGE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 €

Siège social : Livisani Guardiola,
20135 CONCA

RCS AJACCIO 810 927 947

Le 20/10/2023, l'associée unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du code du commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

AVIS DE MARCHÉ

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/
Entité Adjudicatrice
Montant supérieur au seuil de 443 000 € HT
CCIC/DC/2025.025

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 BASTIA Cedex

Tél : 04 95 54 44 44 - Fax : 04 95 54 44 45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 BASTIA Cedex

Tél : 04 95 54 44 44 - Fax : 04 95 54 44 45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice : Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet du marché : Appel à candidature relatif à l'organisation d'un événement de deux journées d'activités d'excursions à bord d'un navire à quai dans les Ports de Commerce d'Ajaccio et de Bastia.

Lieux d'exécution : Port de Commerce d'Ajaccio et de Bastia.

Durée du marché : Deux journées.

Nomenclature Européenne CPV :

79951000 / Services d'organisation de séminaires.

Caractéristiques principales : Dans le cadre de la croisière CSE ELUCEO du 03 au 06 novembre 2025, il s'agit d'une organisation de deux journées d'activités pour les responsables de CSE afin de valoriser l'attractivité du centre-ville d'Ajaccio et Bastia. Le 04 novembre 2025 à Bastia et le 05 novembre à Ajaccio, des excursions seront proposées à 600 participants. La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution du marché : L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Mode de passation du marché : Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable- définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-2, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23 du Code de la Commande publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

- Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement.

- Crédits ouverts à la section : 221 et 120.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées : Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat : (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site

« Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC1 et

DC2 (à télécharger sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>) ou équivalent:

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et des compétences professionnelles du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires ou équivalentes sur les trois dernières années sur le territoire national et/ou Corse et relative à l'organisation d'événements pour 205 participants au minimum.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures : Le 04 Août 2025 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- Des garanties et de la capacité économique et financière ;

- Des capacités techniques et professionnelles du candidat ;

- De la liste des prestations similaires ou équivalentes effectués sur les trois dernières années sur le territoire national et/ou en Corse et relative à l'organisation d'événements pour 205 participants au minimum.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

• Montant total de la prestation (30%)

• Les programmes d'excursions proposés à Bastia et Ajaccio appréciés à l'aune de (20%) :

■ Nombre de guides proposés

■ Nombre de lieux culturels proposés à la visite

■ Nombre de dégustation proposées

• La qualité et quantité de l'apéritif proposé appréciées à l'aune de (25%) :

■ Quantité de bouchées par personne proposée

■ Nombre de variété de produits locaux proposé

■ Quantité de boissons soft par personne proposée

■ Quantité de bouteilles de vin et spiritueux par personne proposée

■ Nombre de personnels présents durant le service proposé

• Les prestations musicales proposées appréciées à l'aune de (10%)

■ L'effectif proposé

■ Le matériel dédié à la prestation

• La composition du staff logistique et la coordination de l'évènement appréciées à l'aune de (15%) :

■ Nombre d'encadrants proposés avec fonction de chacun

■ Cohérence et homogénéité des propositions entre les sites de Bastia et Ajaccio

■ Equipements et solutions de repli prévus en cas de mauvaises conditions météorologiques. Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2025-025

Renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Bastia, Chemin Montépiano, 20407 BASTIA Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 88 55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Bastia, villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Tél. (+33) 4 95328866 - Fax : (+33) 4 95323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours : Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 17 Juillet 2025

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 Juillet 2025

AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

La société dénommée I MUCCHJI, Société Civile Immobilière au capital de 100 euros, dont le siège est à AFA (20167), chemin des Vignes, lieu-dit Punta Ghiarella, immatriculée sous le numéro 921 465 894 au RCS d'AJACCIO.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 juillet 2025 il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 7 juillet 2025.

Ancien objet social : La société a pour objet l'acquisition et la préservation du logement de la famille sis à Afa (20167) Chemin des Vignes lieu-dit Punta Ghiarella.

En cas de cession de ce bien, l'unanimité sera requise de tous les associés et usufruitiers de la société.

Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Nouvel objet social : La société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la

mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Pour avis,
Le Notaire.

LE PETIT BASTIAIS
ABONNEZ-VOUS !
50 EUROS TTC / AN
45 EUROS TTC / AN
EN VERSION DIGITALE

Enfin un véritable statut pour les élus ?

Le 7 juillet, les députés ont voté une proposition de loi, adoptée à l'unanimité au Sénat en mars 2024, visant à créer un véritable statut de l' élu local. Une reconnaissance attendue depuis près de vingt ans, devenue une profonde nécessité au regard d'une mission qui s'est complexifiée en même temps que les conditions d'exercice du mandat venaient à se détériorer.

Le geste était fort et très attendu car les marqueurs et les signaux envoyés jusqu'à présent ne correspondaient pas au grand défi qui est devant nous, celui de l'exigence du renouvellement démocratique. La dernière enquête du CEVIPOF, parue au mois de juin, a démontré toute l'étendue de l'incompréhension, de la colère, du ras-le-bol quotidien subi et/ou risqué par les maires : violences, menaces, intimidations, agressions, incivilités, responsabilités pénales, condamnations, urbanisme, législation, contraintes budgétaires... La sémantique des maires s'est considérablement alourdi de termes des plus rebutants. Comment séduire, attirer, comment garantir l'exercice démocratique quand il devient aussi insupportable ? Preuve en est avec la démission de pas moins de 2189 maires entre mars 2020 et juin 2025, soit 6% du nombre total de maires en France. Du jamais vu dans un pays qui a toujours fait de l'élection municipale son échec prioritaire. Pour redorer le blason de l'action municipale, le dossier portant sur la création d'un statut de l' élu local, voté à l'unanimité par le Sénat en mars 2024, a été étudié par l'Assemblée nationale avant les vacances. Ce projet vise à susciter des vocations dans un monde politique en berne. On s'interroge ainsi sur le fait qu'il n'y aura quasiment plus d'opposition dans bon nombre de communes de grande et de moyenne importance. Quant aux petites, de moins de 1500 habitants, on n'en parle même pas. Le projet débattu à l'Assemblée nationale a repris les solutions avancées par le Sénat : l'augmentation des indemnités de maires et des adjoints que le gouvernement veut pourtant contenir en raison de l'effort budgétaire, extension de la prise en charge des faibles juridiques pour les conseillers municipaux, doublement du congé électif, création d'un statut de l' élu étudiant, etc. S'agissant du premier volet, le



texte propose une augmentation de 10% du plafond de l'indemnité des maires. Le Gouvernement a déposé un amendement pour limiter cette hausse à 41,3 millions d'euros de coût supplémentaire pour les collectivités contre 65 millions d'euros dans le texte initial. Dans le même ordre d'idée, il a proposé un second amendement pour contraindre l'augmentation de l'indemnité des adjoints, avec un coût estimé à 61,5 millions, au lieu de 112 maximum. Le congé électif serait, de son côté, allongé pour être porté à 20 jours pour les maires afin de concilier plus facilement le mandat et l'activité professionnelle de l' élu. Il est également proposé la création d'un statut de « l' élu étudiant » avec des dispositions concernant le remboursement des frais engagés ou l'aménagement de la scolarité. D'autres mesures concernent aussi la réinsertion professionnelle ou encore le maintien de l'indemnité lors d'un congé de maternité pour les maires enceintes. C'est aussi sur le registre sécuritaire que d'importantes décisions sont attendues à travers l'application de la future loi qui déterminent « des responsabilités croissantes, souvent dans un climat de tensions. » Pour rassurer le parcours des maires, le texte définit l'instauration d'une protection fonctionnelle automatique pour les élus victimes de violences, menaces ou outrages, afin de répondre à la hausse préoccupante des agressions. En 2024, les atteintes aux élus ont représenté plus de 2500 faits dont plus de 250 atteintes physiques. Avec cette proposition de loi, il s'agit de renforcer la protection fonctionnelle, le dispositif d'appui psychologique ainsi que la vidéosurveillance. La série de mesures peut s'accompagner d'aménagements des locaux municipaux : alarme intérieure, bouton-poussoir au guichet, sécurité privée...

L'AMF se bat sur ce sujet depuis longtemps

Pour Jean-François Vigier, le vice-président de l'Association des Maires de France : « L'AMF se bat depuis plusieurs années sur la condition générale des moyens dans lesquelles nous exerçons nos fonctions. On n'en parle pas assez mais il y a une pénurie de secrétaires de mairie, 30 000 postes sont manquants. L'AMF a demandé à l'Etat de prendre des décisions concrètes pour favoriser le recrutement de cet agent indispensable des collectivités. Et il y a le statut de l' élu que l'on résume trop souvent à l'indemnité de l' élu. Ce n'est pas simplement cela, c'est trop facile de le réduire uniquement sous cet angle. Le statut c'est l'assurance, la formation, c'est la fin de carrière, la capacité à exer-

cer une fonction professionnelle avec celle de maire, c'est la retraite et c'est la sécurité. 40 maires rendent leur écharpe tous les mois. C'est le double du mandat précédent et cela va en augmentant. L'insécurité est liée aussi au sentiment de ne pas pouvoir répondre aux attentes de nos concitoyens en raison du poids des normes que nous subissons. Toutes les décisions se complexifient et nous n'avons pas les moyens dans nos communes d'avoir des services juridiques de plusieurs personnes pouvant analyser et étudier les nouvelles normes, pouvant les comprendre, les interpréter, les traduire et les mettre en œuvre de façon pratique. Cette surenchère de règlements décourage de nombreux élus. Beaucoup de maires qui ne veulent pas se représenter sont des maires élus en 2020. »

Certains n'y retourneront pas

Sur le plan national, 6 maires sur dix ne sont pas certains de vouloir se représenter en 2026. Malgré l'absence d'études, ce chiffre semble un peu moindre en Corse même s'il faut s'attendre à quelques changements notables comme l'indique Ange-Pierre Vivoni, le président de l'Association des Maires de la Haute-Corse : « Pour en avoir parlé avec mes collègues, quelques-uns ne seront probablement pas candidats en 2026 par lassitude, par un mandat local devenu de plus en plus exigeant mais aussi par un climat de pressions et de violences beaucoup plus angoissant. » Pour un maire, son quotidien peut souvent se traduire par des insultes sur les réseaux sociaux, des menaces de mort par téléphone, des pressions ou par des agressions physiques qui en disent long sur l'état de notre démocratie et sur l'éducation de notre société.

Y.C.

Evasion garantie au Basgi Basgi

Vous avez songé à vivre une expérience unique dans un écrin naturel ? Saisir l'instant présent, cueillir les roses de la vie comme l'écrivait si bien Ronsard ? Ce cadre idyllique s'appelle l'hôtel Basgi Basgi, à Saint Florent. Il propose des formats de séjours exceptionnels reposant sur une véritable philosophie de vie autour du développement durable, de la promotion des circuits courts, de la découverte patrimoniale d'un territoire résolument engagé dans le label Grand Site de France.

C'est un projet inspirant, un de ces hébergements touristiques familiaux qui font la fierté d'un territoire, d'une communauté et qui participe à l'identité d'une région. Matthieu et Coline Marchini, les propriétaires des lieux ont quitté leurs professions d'origine, en 2019 pour opérer une reconversion dans l'hôtellerie familiale. Le couple est désireux de créer un concept à son image, en proposant à leur future clientèle de séjourner dans un décor apaisant et serein. Cet hôtel de chic et de charme comporte 28 chambres et un duplex, dans ces deux bâtisses qui répondent aux normes écologiques les plus avancées. Matthieu et Coline ont souhaité, dès la création du projet, intégrer une dimension écologique dans le moindre et le plus infime des détails, du choix des luminaires à celui des volets des persiennes, de la pierre calcaire de la région au mobilier, rien n'a été laissé au hasard pour respecter ce jardin d'Eden qu'est la Conca d'Oru !

Aventure romanesque ou romance écologique ? Le pari de Matthieu et de Coline était donc avant tout de nous conter leur récit, leur propre histoire et leur propre réflexion nourrie au fil des ans par leurs voyages à l'étranger et leurs expériences professionnelles, aux Etats-Unis, en Afrique ou encore Outremer, en Guyane et en Guadeloupe. Pour elle, l'ancienne attachée à l'ONU comme pour lui, l'ancien ingénieur en travaux publics, un fil rouge s'imposait, celui du développement durable. Dès lors, il faut se fondre dans l'air pour passer tous les obstacles, administratifs, techniques, financiers... Avec au premier chef d'entre eux, la difficulté de trouver l'emplacement foncier rêvé et imaginé. Leur choix s'était porté sur la grande région du Nebbiu, de la Conca d'Oru et du Cap Corse. La romance est si bien faite qu'un terrain situé en bord de route à l'entrée de Saint Florent est disponible. Son emprise foncière est très



intéressante d'autant que s'y dresse déjà un édifice datant de la fin du XIX^{ème} Siècle, une ancienne cave viticole que Matthieu et Coline ont rénové et réaménagé entièrement tout en érigeant une seconde résidence. L'écriture des premières pages de leur nouvelle vie peut débiter : « C'est Marie Tomasini qui a été notre architecte. Elle est une amie d'enfance et elle est originaire d'Oletta. Elle a répondu pleinement à nos attentes en élaborant un projet respectueux de l'environnement et des codes architecturaux de la Corse et particulièrement du territoire du Nebbiu et de la Conca d'Oru. » A l'extérieur, les pins multiséculaires forment un parasol géant qui apporte ombre et fraîcheur à ce nid d'amour qu'est le Basgi Basgi. Les cigales y donnent, durant l'été, un récital éclatant. Cette douceur nous replonge en enfance, au moment où la société nous semblait fonctionner en harmonie avec la nature, avec le rythme des saisons... Le Basgi Basgi est cet éternel parfum du souvenir des grandes vacances scolaires, de l'évocation des murmures, des cris, des joies de l'enfance et de son insouciance. Les espaces paysagers ont été réalisés par Julien Riva du village de Patrimonio : « Ce jardin est

déjà très beau, on pense que d'ici deux ans, il sera comme nous l'avions imaginé tout en veillant à respecter une consommation d'eau des plus maîtrisées. » Pour aller encore plus loin dans cette aventure familiale et amicale, Matthieu et Coline ont fait appel à un autre enfant du territoire pour gérer la restauration, Antonin Bergoin-Graziani, originaire de Poggio d'Oletta : « La Table du Basgi Basgi met à l'honneur des produits du terroir et particulièrement ceux du Nebbiu, ce qui nous permet d'être recensé au sein du label Gusti di Corsica proposé par l'ODARC. Nous avons une très belle équipe en cuisine, c'est la même que l'année dernière. » précise Matthieu.

Forte dynamique locale

Tandis que des naïades profitent d'une piscine paradisiaque, c'est davantage en sondant l'âme des jeunes propriétaires que le séjour promet d'être d'une incommensurable richesse. Matthieu et Coline ont souhaité avant tout, avec le Basgi Basgi, transmettre l'histoire, le patrimoine, les savoir-faire, les trésors d'un territoire agricole et artisanal : « Nous avons fait le choix de Saint Florent en raison du

Grand Site de France, en raison d'une forte dynamique en termes d'agriculture. On voulait un endroit qui soit avant tout une maison de vacances et créer une expérience globale, profiter des activités du territoire, déjeuner à l'hôtel ou chez des amis, visiter les domaines de nos amis vignerons, etc. Dans l'hôtellerie, ce qui est important est d'avoir des longs séjours et pour cela il faut des produits, des activités et des loisirs. Nous avons de la chance d'être dans un territoire où la jeunesse est très dynamique. »

Pour illuminer davantage le tableau, le Basgi Basgi a certifié son engagement en faveur de l'environnement dans le cadre de la démarche d'Ecolabel européen menée actuellement par l'Agence du Tourisme de la Corse. Son leitmotiv est simple, permettre aux établissements de définir le tourisme du 21^{ème} Siècle, un tourisme résilient, précautionneux de la planète et des nouvelles attentes de la clientèle en termes de maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie, de promotion des circuits courts, d'atténuation de l'empreinte carbone.

Un cap à suivre, un horizon sans cesse dans la mire du Basgi Basgi et de ses propriétaires qui ont su inventer un précieux concept où les clients peuvent continuer de siroter un apéritif sous la tonnelle d'une terrasse tout en devenant des militants actifs pour la protection de la planète et de sa biodiversité.

Yannick CAMPO



In quatre e tre sette

La chronique de Jean-Paul CAPPURI

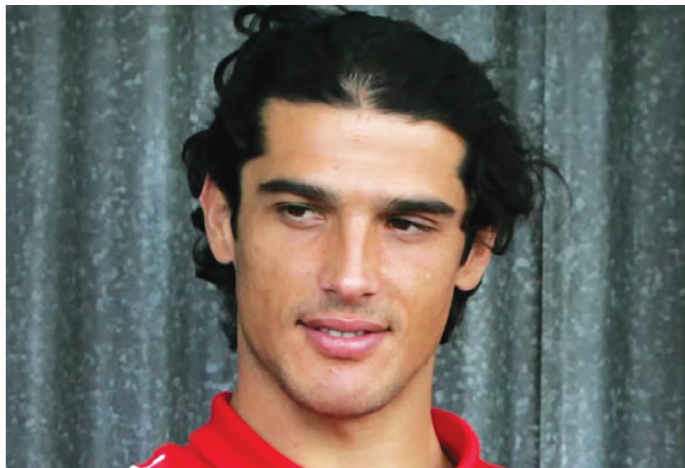
FOOTBALL

François Modesto ou la fabuleuse ascension d'un enfant de Lupino

Le Bastiais est devenu, il y a quelques jour, le nouveau grand patron sportif d'une des plus illustres équipes d'Italie (et du monde) : la Juventus de Turin. La poursuite d'une formidable carrière de dirigeant, après celle de joueur qui avait déjà inspiré le plus grand respect.

Gamin, il se démarquait déjà par un fort caractère traduisant l'ambition clairement affichée de se « faire un nom » dans le giron professionnel. Un circuit dans lequel il allait d'ailleurs avancer un premier pas plein d'autorité, se payant le luxe, pour sa toute première apparition en Ligue 1, de neutraliser le buteur patenté de l'AS Monaco, David Trézéguet. Un baptême réussi au stade Armand-Cesari.

Une marmite qu'il allait, en tant que porteur du maillot bleu, retrouver 14 ans plus tard après avoir défendu durant cinq ans celui de Cagliari, puis durant six ans celui de l'AS Monaco et enfin durant trois ans celui de l'Olympiakos-Le Pirée. Le tout, agrémenté d'une finale de Coupe de France, de trois titres de champion de Grèce, d'une coupe de Grèce et de 34 participations à des matches de Coupe d'Europe des clubs. Un joli par-



cours qu'il lui tenait donc à cœur de clore là où il avait été entamé. C'est-à-dire sur sa terre natale et plus précisément cette pelouse de Furiani qu'il quitta donc définitivement au printemps 2016, sous les acclamations d'un public fier de la carrière accomplie par le gamin de Lupino reconnaissable, depuis sa plus tendre enfance, à sa noire crinière bouclée, sa stature et ce regard rempli de détermination.

Des « bons coup » partout !

Si son parcours de joueur avait donc inspiré le respect, celui de

dirigeant - qu'il a entamé aussitôt les crampons rangés au placard - suscite aujourd'hui une admiration équivalente. Parce que partout où il passé, le directeur sportif François Modesto a en effet été digne de la confiance placée en lui, que ce soit à l'Olympiakos (qui lui a mis le pied à l'étrier de sa reconversion), à Nottingham Forrest ou à Monza. En Grèce, ont ainsi été portés à son crédit des transferts (arrivées ou départs) ayant, pour une très large majorité, constitué d'excellentes affaires. En Angleterre, son action a été si prépondérante que Forrest a retrouvé l'élite un quart de siècle après l'a-

voir quittée. Enfin, en Italie, il a été l'un des grands artisans, à la faveur de son recrutement malin, du maintien de son club en Série A, deux années consécutives. Dénominateur commun à ses trois expériences dans trois pays différents : les « bons coups » qu'il a réalisés et qui ont forgé sa flatteuse réputation ! Autant de « références » qui ont donc conduit la prestigieuse Juventus de Turin à s'offrir les précieux services de ce technicien de 46 ans aux compétences unanimement reconnues « à l'international ». Une ascension qui vaut pour modèle et témoigne que nul rêve n'est inaccessible à qui sait réunir toutes les conditions pour qu'il se réalise. Voir aujourd'hui évoluer dans les hautes sphères du football mondial le gamin ayant usé ses premiers crampons sur le miteux terrain du Prado, est la parfaite illustration de ce constat.

Son parcours

1979 : naissance à Bastia, le 19 août.

1984 : première licence à l'AS Furiani-Agliani.

1991 : il intègre le centre de préformation du SC Bastia.

1998 : premier match en L1 contre l'AS Monaco.

1999 : il quitte la Corse pour l'île voisine la Sardaigne. Le début d'une belle histoire avec le club de Cagliari.

2004 : il est recruté par Didier Deschamps, entraîneur de l'AS Monaco.

2010 : direction la Grèce pour évoluer dans les rangs du puissant club de l'Olympiakos.

2013 : retour aux sources, en l'occurrence le SCB avec lequel il boucle sa carrière de joueur trois ans plus tard.

2016 : comme cela était prévu, l'Olympiakos le rappelle pour faire de lui son nouveau directeur sportif.

2022 : après avoir remis de l'ordre dans la gestion sportive du club de Nottingham Forrest (propriété du patron de l'Olympiakos), il remet le cap sur l'Italie à la demande Silvio Berlusconi qui lui confie les clés du club de Monza.

2025 : après avoir été pressenti un an plus tôt à l'AS Roma et au Milan AC, il est finalement recruté par la Juventus de Turin.

Steet Lifting : Cyril Brau champion de France !

Discipline sportive encore peu connue, le street lifting consiste à pratiquer quatre mouvements (tractions, pompes, squats et dips) en lesant son propre poids d'une charge de plus en plus lourde. Un travail qui combine force et endurance.

Après avoir fait honneur à la Corse en se classant à une très belle 5e place dans sa catégorie de poids (moins de 66 kg) lors de championnats du monde disputés en 2022 à Berlin, le Bigugliais Cyril Brau s'est paré, il y a quelques jours, d'un titre de champion de France. Une épreuve pour laquelle il s'était logiquement qualifié lors du championnat interrégional de zone sud-est

(Auvergne, Rhône, Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse) en dominant la concurrence avec un total de 403,75kg. Un score qu'il a amélioré pour décrocher donc la couronne nationale, en soulevant 406,25 kg sur les quatre exercices.

Une belle récompense pour ce jeune agent municipal de la commune de Biguglia dont la puissance physique n'a d'égale que la force mentale.



Objectif Natura 2000 pour Porto Vecchio

Trois comités de pilotage Natura 2000 ont été organisés récemment dans les locaux de l'Animu à Porto Vecchio. Ces réunions ont concerné les sites de la Baie du Stagnolu, golfu di Sognu, golfe de Portivechju, puis l'embouchure du Stabiacciu, le domaine public maritime, l'îlot di U Ziddonu et la forêt di U Spidali.

La présidence de ces COPIL concernant dans l'ordre un site marin, un site mixte et un site terrestre, est du ressort de la Commune de Portivechju avec l'adjointe au patrimoine bâti et paysager, Nathalie Apostolatos. A ses côtés, le sous-préfet de Sartène, Anthony Barraco, le représentant de la Préfecture Maritime de Toulon, les adjointes à la Culture et au Sport, Dumenica Verdoni et Véronique Filippi, ont assisté aux échanges entre les services de l'Etat, les représentants des associations de défense de l'environnement et le bureau d'études Endemys, qui a établi notamment le DOCOB du Stabiacciu. Pour les deux premiers sites, l'ordre du jour concernait la validation des Documents d'Objectifs (DOCOB) ainsi que la désignation de la structure animatrice. Pour le site di U Spidali, l'ordre du jour avait trait à la désignation de la structure animatrice ainsi que la proposition de la révision du DOCOB permettant de l'actualiser en intégrant notamment des fiches actions en rapport avec le risque incendie et au changement climatique. D'une manière générale, pour ces trois sites, la commune de Portivechju se propose d'être structure animatrice et cela a été validé par le vote des Comités de Pilotage. A la suite de



ces COPIL, une fois la structure animatrice désignée, sur chaque site, et après la rédaction des dossiers de financements, sera lancée une période d'animation de 2-3 ans ayant pour but la réalisation des fiches actions des DOCOBS, sélectionnées par la Commune et le Comité de Pilotage.

Feuille de route ambitieuse

Pour Nathalie Apostolatos : «Depuis 2020, dans le cadre de sa politique en matière d'environnement la Commune a entrepris un certain nombre d'actions qui ont évolué au fil des années. En 2020



nous avons créé la Cellule Environnement, en 2022, a été mise en place la Charte Architec-

ture et Paysagère, en parallèle entre 2021 et 2023 l'Atlas de Biodiversité Communale a vu le jour, ainsi que le Document d'Objectifs Agricole et Sylvicole (DOCOBAS) dans la perspective du futur Plan Local d'Urbanisme. Les COPIL de ce mercredi 3 juillet font partie et font écho totalement au travail entrepris par la Commune au niveau de l'environnement. Les trois sites qui sont étudiés et votés aujourd'hui dans le cadre de leur Comité de Pilotage respectif représentent totalement la typologie et la spécificité de notre territoire à savoir la mer, les points d'eau et la montagne. Il était essentiel de les travailler en continuité et d'en récupérer la fonction d'animation, dans la mesure où nous sommes les plus en capacité de connaître notre territoire et d'accompagner les bureaux d'études. Quand on parle du Comité de Pilotage du golfe on ne peut pas l'envisager sans être en partenariat avec les plaisanciers, avec les pêcheurs et avec l'ensemble des Porto-Vecchiaïsi qui connaissent ce golfe depuis des décennies et qui le voient évoluer. Il était important de faire un travail de fond, sur son littoral et sur les fonds marins. Ce partenariat se vérifie de la même manière sur la montagne et spécifiquement sur le site di U Spidali.»

OUI, JE M'ABONNE

Au prix de 50 euros TTC pour 1 an ou 45 euros TTC en version numérique

NOM : _____ PRENOM : _____
 TELEPHONE : _____ TELECOPIE : _____
 ADRESSE : _____
 CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
 EMAIL : _____

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre de "LE PETIT BASTIAIS"

☐ je désire une facture

BULLETIN A RENVoyer AU PETIT BASTIAIS - 10 RUE DES TERRASSES 20200 BASTIA

LE PETIT  BASTIAIS

LE PETIT BASTIAIS

Directrice de la publication :
SANDRINE TRAMINI

Edition, rédaction, abonnements :
- LPB -

Sarl PRESSCOM Corsica
10 rue des Terrasses
20200 BASTIA
Tél : 04 95 58 70 52
Fax : 04 95 38 76 57
contact@lepetitbastiais.com

Directeur de la rédaction :
OLIVIER MORGE
olivier@lepetitbastiais.com

Imprimerie : AZ Diffusion
ZI Furiani - 20600 BASTIA.

Commission paritaire N°1027 C 85976
N° ISSN : 1633-079X